ELECTIONS LEGISLATIVES - 21 et 28 MARS 1993
2ème CIRCONSCRIPTION DE L'HERAULT

Bernard Alibert

"Le goût et l'envie de transformer notre société"

Aujourd'hui, l'attente des citoyens est forte, pour un renouveau dans le gouvernement de notre pays.

Aux citoyens qui demandent légitimement plus de vertu aux élus, plus d'attention aux conséquences de la crise, plus d'imagination et d'ouverture chez les responsables du pouvoir, je ne réponds pas par des discours, trop entendus, par des poignées de mains vite oubliées, par des promesses impossibles à tenir.

C'est avec la participation des citoyens que seront construites les réponses aux ambitions légitimes de notre pays. Pour cela, faisons de l'information une méthode et une priorité.

Dans une démarche de dialogue, l'objectif est d'établir une solidarité dans la circonscription et dans l'ensemble du pays.

Ma campagne faite de rencontres personnelles a relevé le défi de la réhabilitation de l'image de la politique. Par un sérieux, original, face aux débauches de dépenses de la plupart de mes adversaires, j'ai informé les électeurs sur ma façon de voir et de traiter les questions essentielles qui se posent à la France : emploi, santé, environnement, justice, culture, statut de l'élu entre autres.

Une campagne électorale doit dans son esprit et ses moyens préfigurer le mandat. Claire et militante, ma campagne répond à cet objectif.

Claire parce que membre du courant de pensée et d'action de **Michel ROCARD,** depuis près de vingt ans, j'ai toujours préféré le faire au dire ; me gardant de la démagogie comme du pire des maux.

Campagne militante par le travail avec des personnes compétentes et de bonne volonté, parmi lesquelles je tiens à citer mon suppléant Bernard ANDRE.

Ainsi, je peux affirmer que les réflexions et les propositions que je fais, ont la force de l'expérience et témoignent de ma capacité à remplir un mandat de député.

A titre d'exemples et sur des sujets où l'écho favorable m'a donné la confiance nécessaire et la preuve du travail bien fait, je veux citer :

• la proposition de l'application de la règle du non-cumul des mandats au moment de l'inscription de candidature et non après l'expression du suffrage : un député conseiller général ou maire d'une ville de plus de 20.000 habitants, doit pour s'inscrire dans une élection de conseiller régional abandonner un de ses mandats ;

• la négociation des réductions d'horaires dans la perspective de la création d'emplois, avec la répartition partielle des salaires au-delà de deux fois le SMIC, par des négociations par branche impliquant l'accord des organisations syndicales ;

• le renforcement de la vie associative, conforme à l'histoire de progrès social mais aussi acteur de création d'emplois ;

• la proposition pour une économie dans les dépenses de santé dans un esprit d'égalité et de défense de la sécurité sociale en construisant les ponts nécessaires entre secteur public et secteur privé ;

• la conception active et dynamique de l'aménagement du territoire respectant le cadre de vie et l'environnement, lequel environnement est alors créateur d'emplois pour l'exploitation des richesses naturelles et la réhabilitation du patrimoine construit, classé ou simplement inscrit ; ici le devoir de respecter l'histoire rencontre le développement des activités des petites et moyennes entreprises.

Le 21 mars en votant pour Bernard ALIBERT et Bernard ANDRE son suppléant, vous prendrez votre part dans la lutte toujours actuelle contre les inégalités et vous participerez sans sectarisme au rassemblement des femmes et des hommes de progrès, qui en toute liberté travailleront ensemble.

Le 21 Mars vous voterez

Bernard Alibert

Vice-Président du Conseil Général
Maître de conférence à l'Université Montpellier II

Suppléant

Bernard André

Chirurgien-Dentiste

Socialisme et Liberté

IMP. PDM